



Déclaration préalable au CSA du 26 janvier 2026

Madame la Rectrice,

Notre académie se trouve en situation plus que précaire pour ce qui concerne la prévention en termes de santé et sécurité au travail dans la mesure où les personnels sont dépourvus de recours à un ou une médecin du travail et un ou une psychologue du travail.

Les postes sont en nombre insuffisant et/ou ceux qui existent ne sont pas pourvus. Il semble indispensable de se questionner sur cet état de fait. Comment un ou une médecin du travail peut-il gérer 20 000 agent.es ? Comment trouver un sens à son métier de médecin du travail dès lors que les politiques publiques ne permettent pas de mettre en œuvre les préconisations émises ? On ne peut guère s'étonner du manque d'attractivité de la mission au regard des conditions de travail.

Parallèlement, les conditions de travail de toutes et tous se dégradent comme en témoigne le contenu de nombre des fiches SST. Alors que le rôle des F3SCT devrait être la prévention, nous observons qu'il est dévoyé vers un rôle de tentative de panser les blessures les plus pressantes. Les signalements de risques psycho-sociaux sont toujours plus nombreux, de plus en plus de collègues se sentent démunis. Les réponses sont souvent inadaptées, les situations s'enkystent avec le risque de détérioration de la santé mentale. Les risques psycho-sociaux sont pourtant identifiés comme une priorité ministérielle en termes de prévention.

La mise en place d'un plan santé mentale et sa prolongation en 2026 par le gouvernement témoignent d'une prise de conscience de la nécessité d'action dans ce domaine. Il s'agirait désormais que les intentions se concrétisent sur le terrain. Par exemple, l'annonce que 100% des professionnels de santé scolaire seraient formés sur les troubles psychiques avant fin 2025 a-t-elle été mise en œuvre ?

Sur ce sujet comme sur d'autres, la formation des personnels est un vecteur important de la prévention en santé et sécurité au travail. Nous déplorons que les formations sur certains sujets ne soient pas obligatoires et organisées sur le temps de travail.

Notamment le haut conseil à l'égalité vient de publier son rapport annuel sur l'état des lieux du sexisme en France, consacré à la menace masculiniste. Il qualifie cette montée du masculinisme de menace à l'ordre public et la définit comme un enjeu de sécurité nationale. Cela conforte notre demande pressante que les formations sur les violences sexistes et sexuelles deviennent obligatoires.